



# BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

## GARD

Du 17 Septembre 2013

Contact :

[florence.bertrand@gard.chambagri.fr](mailto:florence.bertrand@gard.chambagri.fr)

[bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

Contact :

Julie Carou

[olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:olive.nimes@wanadoo.fr)

Tél:04.66.04.50.34

Très forte augmentation du nombre de captures.

Le vol s'intensifie et s'installe.

A l'observation générale, les dégâts constatés sont hétérogènes.

Par endroit, 3 à 8 % de trous de sortie sur olives sont constatés.

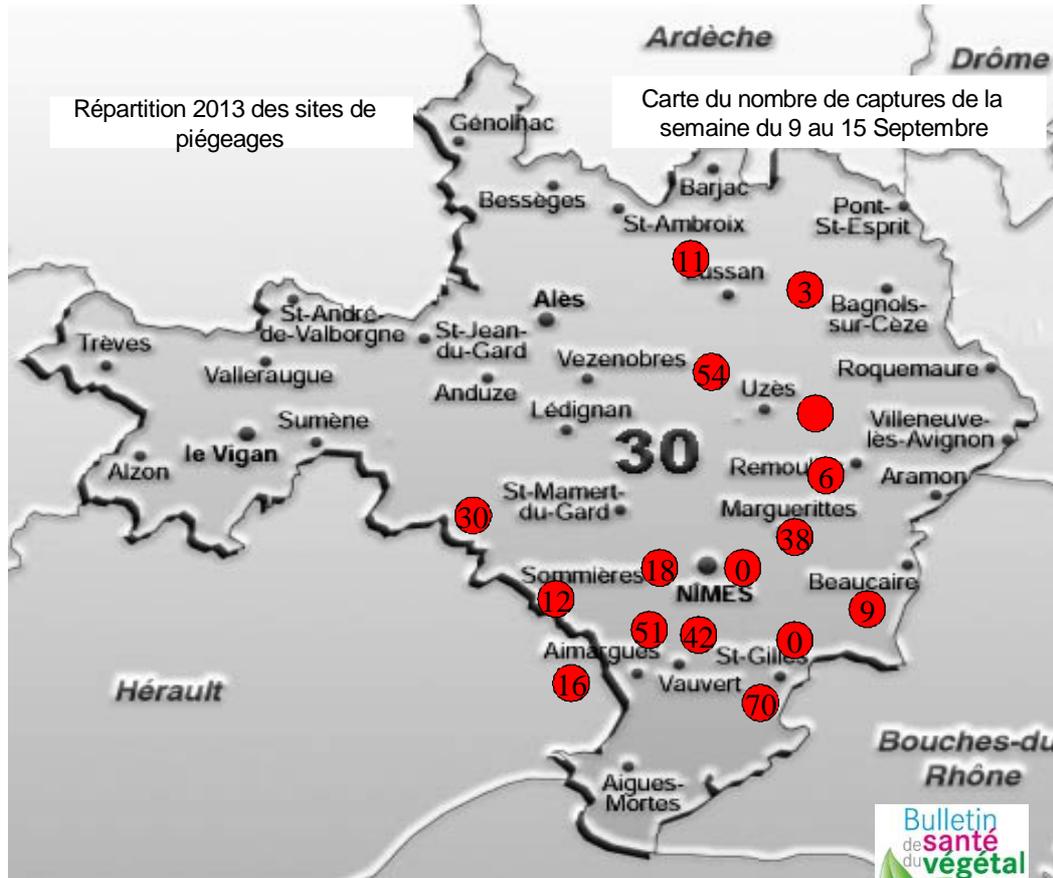
Les seuils critiques pour des interventions préventives sont bien atteints.

Le risque est important.

En oléiculture biologique ou raisonnée, la protection du verger doit être en place.

Suivant la stratégie choisie et vos propres observations, merci de vous reporter aux préconisations du bulletin Infolive, via le lien suivant :

<http://www.afidol.info/infolive2013>



Carte réalisée dans le cadre du :



Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire. Il est réalisé avec le soutien du :

